



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 66674

## Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'attribution de fonds structurels à la France pour la période de 2007 à 2013. Les pays contributeurs nets, dont la France, soutiendraient un plafonnement du budget communautaire à 1 % du revenu national brut (RNB) de l'Union européenne. Si tel était le cas les régions métropolitaines françaises ne pourraient plus prétendre aux fonds structurels après 2006. Or si le budget communautaire était plafonné à 1,1 % du RNB, représentant un apport d'environ treize milliards d'euros, cela permettrait de maintenir l'éligibilité des régions françaises aux fonds structurels pour la période 2007-2013. C'est pourquoi, il souhaite savoir s'il est envisagé de mener des négociations afin de rehausser le plafonnement du budget de façon à ce que les régions françaises puissent continuer à bénéficier des fonds structurels et ne pas être désavantagées par rapport aux nouveaux pays entrants.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée aux affaires européennes sur la répartition future des fonds structurels européens à partir de 2007. Le Gouvernement attache la plus grande importance à la politique de cohésion. Il s'agit de l'une des grandes politiques de l'Union, dont la vocation après 2007 sera principalement de réduire les écarts de développement avec les nouveaux États membres, mais aussi de contribuer sur tout le territoire de l'Union à la mise en oeuvre des objectifs de Lisbonne, à travers l'objectif de compétitivité. Cela suppose de prévoir une intervention significative dans les régions de l'Union après 2006 pour prendre le relais des actuels objectifs 2 (reconversion économique et sociale) et 3 (éducation, formation et emploi), dont plusieurs de nos régions bénéficient actuellement. Le Gouvernement veille également à ce que soit prise en compte la situation spécifique des « régions ultra-périphériques » de l'Union européenne. Malgré son engagement, la présidence luxembourgeoise a échoué à obtenir un accord sur les perspectives financières 2007-2013 lors du Conseil européen des 16 et 17 juin dernier. En ce qui concerne plus particulièrement la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne, le dernier compromis présenté par la présidence et que la France et la grande majorité des États membres étaient prêts à accepter comprenait une forte augmentation des dépenses de croissance et de recherche (+ 33 % par rapport à 2006, avec en plus la perspective de création d'une facilité BEI d'un maximum de 10 milliards d'euros). Quelques États membres ont cependant refusé ce dernier compromis. La France souhaite que l'Union puisse parvenir le plus tôt possible à un accord, qui ne pourra être atteint que s'il prévoit un juste partage du financement des politiques communes dans l'Europe élargie. Ceci suppose de remettre en cause le mécanisme du rabais britannique, qui aboutit à exonérer le Royaume-Uni de sa part dans le financement de l'élargissement. Il importe de poursuivre les négociations sur la base des travaux de la présidence luxembourgeoise, comme en est convenu le Conseil européen.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Demange](#)

**Circonscription :** Moselle (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66674

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 7 juin 2005, page 5714

**Réponse publiée le :** 26 juillet 2005, page 7357